



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 038-213803364-20251103-CM_2025_58-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-58

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - ADHÉSION AU CONTRAT CADRE TITRE RESTAURANT DU CDG38

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 03 NOVEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 30 OCTOBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géremy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil que la Commune propose aux agents un dispositif de titre restaurant via un contrat cadre avec le Centre De Gestion de l'Isère. Ce contrat arrivant à terme au 31 décembre 2025, la Commune a donné mandat au Centre De Gestion de l'Isère pour procéder au nouvel appel d'offre.

Les modalités d'attribution et les conditions financières restent inchangées :

- Attribution d'un titre restaurant par jour travaillé comprenant un temps de travail le matin et l'après-midi
- Les agents bénéficiant du repas du midi au restaurant scolaire ne peuvent en bénéficier
- Les agents titulaires et contractuels peuvent y prétendre
- Valeur faciale du titre restaurant : 6 euros
- Participation communale : 50% soit 3 euros par titre restaurant

Le nouveau marché permettra à la collectivité de choisir les titres restaurant papiers et/ou dématérialisés.

VU :

- la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;
- la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;
- la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;
- le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;
- la délibération n°2025-29 en date du 5 mai 2025 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

CONSIDÉRANT la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère,

CONFIRME la valeur faciale du titre restaurant à 6 €,

CONFIRME la participation de la commune à 50% de la valeur faciale du titre,

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la Commune à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 04 novembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON